AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

218C0522
FR0000120164-FS0230

2 mars 2018

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

CGG

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 2 mars 2018, la société américaine de droit de l'Etat du Delaware Third Point LLC[1] (390 Park Avenue, New-York, NY 10022, Etats-Unis) agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 26 février 2018, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société CGG et détenir 28 891 500 actions CGG représentant autant de droits de vote, soit 4,99% du capital et des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions CGG sur le marché.

Au titre de l'article 223-14 III et IV du règlement général, la société Third Point LLC a précisé détenir, pour le compte des fonds dont elle assure la gestion, (i) 1 407 827 bons de souscription d'actions (« BSA garantie »), un bon donnant droit, par exercice au prix de 0,01 €, à une action CGG nouvelle, soit un maximum de 1 407 827 actions CGG, (ii) 938 552 bons de souscription d'actions (« BSA de coordination »), un bon donnant droit, par exercice au prix de 0,01 €, à une action CGG nouvelle, soit un maximum de 938 552 actions CGG, et (iii) 10 029 128 bons de souscription d'actions (« BSA #3 »), un bon donnant droit, par exercice au prix de 0,01 €, à une action CGG nouvelle, soit un maximum de 10 029 128 actions CGG. Les trois types de bons sont exerçables à tout moment jusqu'au 21 août 2018 et seront caducs à l'issue de cette période ou avant en cas de liquidation de la société CGG ou d'annulation desdits bons[3].

[1] Société contrôlée par M. Daniel Loeb.
[2] Sur la base d'un capital composé de 578 575 002 actions représentant 578 611 018 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[3] Cf. notamment (i) prospectus visé par l'AMF le 13 octobre 2017 sous le numéro 17-551, (ii) prospectus visé par l'AMF le 16 janvier 2018 sous le numéro 18-018, et (iii) communiqué diffusé par la société CGG le 21 février 2018.